

Union
syndicale
Solidaires
Sud Rail

**JOURNAL DES DP INFRA-
POLE LORRAINE
30 Janvier 2018**



Sud Rail
METZ / NANCY

Syndicat des Travailleurs du Rail Solidaires - Unitaires - Démocratique

2, rue Chatillon 57000 Metz

☎ 03 87 32 08 72

☎ 03 87 32 08 72

✉ metznancy@sud-rail.org

🌐 www.sudrailmetznancy.org

Solidaires



EDITO

Tout d'abord, la délégation SUD Rail souhaite une bonne année 2018 à tous les agents de l'infra-pôle lorraine ainsi qu'à leur famille. Cette année est une année charnière pour tous les cheminots que nous sommes . Augmentation de l'externalisation, suppression de centre de formation, diminution des embauches, suppression des CHSCT, diminution drastique de la représentation du personnel, diminution de 1.7 % pour nos anciens collègues retraités et nous futurs retraités, suppression de notre régime de retraite annoncé pour début 2019, j'en oublie, tellement il y en a !!!!!!! De bonnes nouvelles que nous a préparé Mr Macron. Alors courage et essayons d'inverser la tendance. Prenons exemple sur l'Allemagne que nos chers hommes politiques ne cessent de citer, mais pas en ce moment, car le syndicat IG Metall avec tous les ouvriers, a décidé qu'il était temps de récolter aussi un peu le fruit de leur travail en demandant une augmentation de salaire de 6 % et la possibilité de passer à 28 heures de travail par semaine pendant 2 ans sans perte de salaire .

Après les déclarations des délégations, quelques infos de notre directeur sont faites. A partir du premier juillet 2018, nous ferons partis de la zone de production Nord Est Normandie, avec l'infra-log et l'EIC. Sur Metz, le parking du château d'eau va être privatisé et l'établissement va devoir payer 50€ par agent, par an, l'utilisant !!!!!

ASTRID (application de saisi des traitements des relevés individuels dématérialisés) tel est le nom de la nouvelle application que les agents vont devoir digérer pour rentrer leurs éléments variables de solde. Dans un premier temps, le papier sera encore utilisé, puis seule l'application en fin d'année.

Les questions des délégations sont traitées à partir de 10H00.

QUESTIONS

Les agents et la délégation SUD Rail demandent à partir de quel moment un agent partant à la retraite en cours d'année touche tout ou une partie de la prime de fin d'année ? Autrement dit, y a-t-il un certain nombre de mois à exercer pour toucher la prime de fin d'année ?

Tout agent partant à la retraite touche proportionnellement au nombre de jours travaillés une prime de fin d'année quelque soit son jour de départ. Il touche sa prime au moment de son départ.

Suite aux gros incidents largement médiatisés en fin d'année 2017 ,que compte faire la direction pour que la situation s'améliore mis à part fermer des centres de formation et autres pour rediriger les formations vers les organismes extérieurs ?

La direction nous affirme qu'elle veut réinternaliser la formation en trois grands pôles formation style campus universitaire avec logement, cantine etc.....

Le centre de formation de Toulouse serait en cours de fermeture, alors si vous croyez à celle là, je vais vous en raconter d'autres !!!!!

Les agents et la délégation SUD Rail demandent que les questions DP jugées de la compétence CHSCT soient automatiquement redirigées vers les CHSCT concernés.

Le DET accepte le principe et le met en place.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent, suite à la forte augmentation des prix des carburants, la revalorisation des indemnités kilométriques .

Le DET répond que ce n'est pas du ressort de l'établissement. La délégation lui demande de faire remonter la demande.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent si le jour de carence est en vigueur depuis le premier janvier 2018 ?

La journée de carence est mise en place à partir du premier février 2018. Merci Mr Macron !!!!!!!

Nombre de jour d'arrêt maladie	Avant (RH0359)	A partir du 1 février 2018
1 jour d'arrêt maladie	1/4 de solde	1 jour de carence
2 jours d'arrêt maladie	2/4 de solde	1 jour de carence
3 jours d'arrêt maladie	3/4 de solde	1 jour de carence
4 jours d'arrêt maladie	1 jour de carence	1 jour de carence
Plus de 8 jours d'arrêt maladie	pas de jour de carence (si sortie non autorisée)	1 jour de carence

Les agents et la délégation SUD Rail demandent lorsque des agents sont en déplacement sur d'autres chantiers, peuvent ils monter l'astreinte sur leur parcours ?(exemple: des agents montant l'astreinte sur Nancy et en déplacement sur Chalindrey)

Le DET répond qu'ils ne peuvent le faire.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent que ce ne soit plus l'annonceur SE qui interviennent pour toutes les spécialités mais que la direction crée des tableaux d'astreinte séparés pour le SE, les caténaires, et la voie.

Le DET nous répond que ce n'est toujours pas prévu. Alors persévérons !!!!!

Les agents et la délégation SUD Rail demandent si vous êtes au courant d'un plan de modernisation des installations de signalisation initié par Mr Jeantet président de SNCF réseau et qui serait réalisé par des entreprises privées ?

Effectivement, ce sont les infra-log qui seront maîtres d'œuvre de ces travaux. Mais bien sûr qu'une grosse partie de ceux-ci seront confiés aux privés en espérant que ce sera encore les cheminots qui assureront l'entretien de ces installations !

Les agents et la délégation SUD Rail demandent si la périodicité des détecteurs électromécanique a augmenté pour 2018 ?

Le DET nous affirme qu'il n'y a pas de modification des périodicités sur l'établissement au premier janvier.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent ce qu'il en est du déménagement de l'équipe caténaire de Metz vers les bungalows de l'ABE alors que ceux-ci seraient déclarés insalubres ?

Les bungalows seront nettoyés et réhabilités avant que l'équipe caténaire de Metz s'y installe provisoirement .

Les agents et la Délégation SUD-Rail demandent : Combien y a-t-il eu de GPT de 6 jours sur l'établissement depuis la dernière DP

Le DET doit être avisé pour toute GPT de 6 jours. Il nous affirme qu'il n'a eu aucun avis. Donc pas de GPT de six jours depuis la dernière DP. Bonne nouvelle !

Si ce n'était pas le cas, veuillez alerter un délégué SUD Rail.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent si vous allez mettre en application le texte réglementaire MT 40014 «marge de manœuvre applicable à la maintenance de la voie et appareils de voie »

Ce texte va être mis en application au premier juillet 2018 sur l'établissement.

Ce texte, qui augmente les tolérances pour les appareils de voie, va permettre d'économiser beaucoup de main d'œuvre et d'argent mais en sacrifiant la sécurité.

La délégation est un peu surprise de ce choix de notre directeur connaissant son engagement pour la sécurité mais sans doute y a-t-il d'autres influences plus puissantes dictant son choix à notre DET !!!!

Les agents et la délégation SUD Rail demandent si depuis la dernière réunion DP des agents ont été déclaré inaptés sécurité ? La délégation demande aussi le nombre actuel d'agent inapte sécurité sur l'établissement.

Il y a 16 agents inaptés sécurité sur l'établissement aujourd'hui, soit 2 de plus que lors des dernières DP.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent à faire le point sur les embauches faites depuis la dernière réunion DP.

Depuis la dernière réunion DP, il y a eu 7 embauches de faites dont 4 opérateurs voie, un SM et deux attachés TS.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent que la piste V1 et V2 L11 allant du PK 41,3 au PK 40 (Cocheren) soit débroussaillée.

Une campagne de débroussaillage sera organisée en 2018 sur Moselle est.

Les agents et la délégation SUD Rail demandent ce qui a été fait depuis la dernière réunion DP de novembre en ce qui concerne le 69 A rue de la gare à Béning.

Un bornage a été fait par un géomètre et des bornes anti bélier seront mises en place fin mars.



Vos délégués SUD-RAIL

Nicolas Gagnard: 07.78.19.70.40.

David Prévot: 06.08.15.20.30.

Joseph Pernet: 06.28.66.19.82.

Jean François Steiner: 06.17.98..22.77

mail: sudrail.infrapolelorraine@gmail.com

